

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HyClone™ peak expression medium

(chemically defined)

SH31192.05 Numéro de catalogue

Description du produit Non disponible.

Type de produit Poudre.

Autres moyens d'identification Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ne pas utiliser comme substance chimique pour applications diagnostiques ou thérapeutiques .

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Cytiva Austria **Fournisseur Heures ouvrables** Mo. - Fr.

Kremplstr. 5 4061 Pasching **AUSTRIA** 

Phone: +43 7229 64865

**HyClone Laboratories** 925 West 1800 South Logan, Utah 84321 Phone; (435) 792-8000

Cytiva Singapore 1 Maritime Square #13-01 Harbourfront Centre Singapore 099253

Person who prepared the SDS: sds\_author@cytiva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Suisse

Kremplstr. 5 4061 Pasching AUSTRIA

Phone: +43 7229 64865

Call INFOTRAC 24 Hour number: Cytiva Austria 001-352-323-3500 (Calll Collect).

08.30 - 17.00

# Organisme de conseil/centre antipoison national

Suisse Vergiftungsnotruf

Tel: 145

Aus dem Ausland oder bei technischen Problemen: +41 44 251 51 51

https://www.toxinfo.ch/notruf-145

Référence 29882331 Page 1 de 12

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange

## Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité 44.2 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue

inconnue 87.1 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue

94.4 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Composants d'écotoxicité

inconnue

Contient 69.7 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Mentions de danger Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités Non applicable. Prévention Non applicable Intervention Non applicable. Stockage Non applicable. Élimination Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains

Non applicable.

articles dangereux

# Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Non applicable.

Avertissement tactile de

danger

Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

# Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.

pas lieu à une classification

Autres dangers qui ne donnent Peut former des poussières à des concentrations atmosphériques combustibles.

Référence 29882331 Page 2 de 12

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges Mélange

| Nom du produit/<br>composant | Identifiants                  | %    | Classifica<br>Règlement (CE) n° 1  |                             | Туре |
|------------------------------|-------------------------------|------|--|-----------------------------|------|
| L-sérine                     | CE: 200-274-3<br>CAS: 56-45-1 | <2.8 | Aquatic Chronic 3, H412  | -                           | [1]  |
| L-valine                     | CE: 200-773-6<br>CAS: 72-18-4 | <1.5 | Acute Tox. 4, H302   | ETA [oral] = 2000 mg/<br>kg | [1]  |
|                              |                               |      | Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. |                             |      |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

### Type

[1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières

supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui

enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire

boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel

médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau Aucune donnée spécifique.

Ingestion Aucune donnée spécifique.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être

différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48

heures.

**Traitements spécifiques** Pas de traitement particulier.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de la poudre EXTINCTRICE.

Moyens d'extinction inappropriés

Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il y a un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Référence 29882331 Page 3 de 12

au mélange

Dangers dus à la substance ou Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, protection de l'environnement les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte

Grand déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter de respirer les poussières. Eviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Référence 29882331 Page 4 de 12

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations Non disponible.

Solutions spécifiques au Non disponible.

# secteur industriel

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario (s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

# Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

# **DNEL/DMEL**

Non disponible.

### **PNEC**

Non disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

# Mesures de protection individuelle

## Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

# Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

### Protection de la peau

## Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Référence 29882331 Page 5 de 12

#### HyClone™ peak expression medium (chemically defined)

Protection corporelle L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste

avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées

en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un

spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux

normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la

formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les

émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

Solide. [Poudre.] État physique Couleur Non disponible. Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition Inflammabilité

Non disponible.

Limites inférieure et supérieure Non applicable.

d'explosion

Point d'éclair Température d'autoNon applicable.

inflammabilité

Solubilité dans l'eau

Non applicable.

Température de décomposition Non disponible.

Non disponible. Non applicable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Viscosité

рΗ

Non disponible. Non applicable.

Pression de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible. Densité de vapeur relative Non applicable.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne Non disponible.

## 9.2 Autres informations

# 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Durée de combustion Non disponible. Vitesse de combustion Non disponible. Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non disponible.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation Non disponible.

Non applicable.

Référence 29882331 Page 6 de 12

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses

composants.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

10.4 Conditions à éviter Eviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation

possibles (étincelle ou flamme). Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper

l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement

avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière.

10.5 Matières incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

# RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

## Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                           | Voie orale<br>(mg/kg) | Voie<br>cutanée<br>(mg/kg) | Inhalation<br>(gaz) (ppm) | Inhalation<br>(vapeurs)<br>(mg/l) | Inhalation<br>(poussières<br>et<br>brouillards)<br>(mg/l) |
|--|-----------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| HyClone™ peak expression medium (ADCF)<br>L-sérine | 89324.7<br>14000      | N/A<br>N/A                 | N/A<br>N/A                | N/A<br>N/A                        | N/A<br>N/A  |
| L-valine   | 2000                  | N/A                        | N/A                       | N/A                               | N/A   |

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

## Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

# Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

# Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

Référence 29882331 Page 7 de 12

# Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition

réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge

et des poumons.

IngestionAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition

réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation** Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

IngestionAucune donnée spécifique.Contact avec la peauAucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

# Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

# Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

Généralités L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

# 11.2 Informations sur les autres dangers

# 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Référence 29882331 Page 8 de 12

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/composant | LogKoe | FBC   | Potentiel |
|--------------------------|--------|-------|-----------|
| L-sérine                 | -3.07  | 0.609 | Faible    |
| L-valine                 | -2.26  | 0.846 | Faible    |

## 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

## Résultats des évaluations PMT et vPvM

Mobilité Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conclusion/Résumé Règlement Non disponible.

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable.

Conclusion/Résumé [Produit] Non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## **Produit**

Méthodes d'élimination des

déchets

Déchets Dangereux À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet

dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage

est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Référence 29882331 Page 9 de 12

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|   | ADR/RID         | ADN             | IMDG            | IATA           |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU   | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. | Not available. |
| 14.2 Désignation<br>officielle de<br>transport de l'ONU | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. | Not available. |
| 14.3 Classe(s) de<br>danger pour le<br>transport        | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. | Not available. |
| 14.4 Groupe<br>d'emballage                              | -               | -               | -               | -              |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                       | Non.            | Non.            | Non.            | No.            |
| Informations complémentaires                            | -               | -               | -               | -              |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

Non disponible.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

# Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

## Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

# Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

# Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant % Désignation [Utilisation]

 $\begin{array}{lll} \mbox{heptamolybdate d'hexaammonium} & \leq 0.1 & 65 \\ \mbox{chlorure de cadmium} & \leq 0.02 & 23 \\ \end{array}$ 

Étiquetage Non applicable.

### Autres Réglementations UE

Émissions industrielles Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air

Non inscrit

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau

# Précurseurs d'explosifs

# Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

## Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

## les polluants organiques persistants

Référence 29882331 Page 10 de 12

Non inscrit.

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

## Réglementations nationales

Teneur en COV Exonéré.

#### Réglementations Internationales

## Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

## Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit

### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

États-UnisIndéterminé.Inventaire du CanadaIndéterminé.ChineIndéterminé.

Japon Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des

substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

# Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |  |
|----------------|---------------|--|
| Non classé.    |               |  |

**Texte intégral des mentions H** H302 Nocif en cas d'ingestion.

**abrégées** H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

classifications [CLP/SGH] Aquatic Chronic 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Date d'impression11 Septembre 2025Date d'édition/ Date de révision11 Septembre 2025

Date de la précédente édition 23 Avril 2024

Version 4

# Avis au lecteur

Référence 29882331 Page 11 de 12

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Référence 29882331 Page 12 de 12